

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Date de convocation du Conseil Municipal :	04.06.2024
Date d'affichage du compte-rendu :	11.06.2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	25.

Le dix juin deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2^{ème} Adjoint M. Jean WAROUX 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie ROBION 4^{ème} Adjoint, M. Patrick PETIT 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6^{ème} adjoint, M. Claude PAPOT 7^{ème} Adjoint, Mme Annie GONNORD 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, M. Frédéric WATTEBLED M. Pascal TRUTEAU, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET et Mme Marie KOHLER.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Monique PARICHAUT, M. Henri MOINARD, M. Patrick COIRAULT, Mme Helen ACE, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian GOUJEAU, M. Christian AUBERT, M. Patrick PETIT et Mme Amanda HOLMES ainsi que M. Alain HURIEZ non représenté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Christian AUBERT.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère comme suit après avoir validé l'ajournement de 2 points inscrits à l'ordre du jour : Points 7 et 9 dans l'attente de précisions non obtenues à ce jour.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 MAI 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte rendu de la séance du 13.05.2024.

INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le Maire présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP sont communiquées :

- Mise en place du barriérage dans les déchèteries de Sauzé-Vaussais, Mougou et Lezay.
- Diminution du prix de location des broyeurs - Achat de broyeurs.
- Distribution de composteurs individuels gratuits pour réduire le dépôt des ordures dans les poubelles grises.
- Ouverture de l'aire des gens du voyage depuis fin mai La Communauté de Communes Mellois en Poitou a l'obligation d'avoir une aire agréée - le montant des travaux d'aménagement de l'aire d'accueil est de 330 000 € suite à des dégradations.
- PADD : Débat au CC du 30 mai (synthèse des objectifs - débat de bonne qualité - avancées entre la version initiale et la version finale) - Prise en compte des remarques des conseils municipaux et réponse individuelle faite à chacun - un film de présentation du PLUIH sera diffusé sur Facebook et sur le site internet de la commune.

ANIMATIONS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Annie Gonnord présente ce dossier

Elle présente les propositions d'attribution d'aides de la commission Animations réunie le 5 Juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contribuer aux projets associatifs comme suit :

Association A.R.B.R.E.S : participation de 1 100 € au financement d'un poste de coordinateur pour mener des actions jeunesse et solidarité (1 contre - 2 abstentions)

Maison Pour Tous Cœur de Mellois : Frédéric Wattebled et Christelle Biet membres du bureau ne participent pas au vote

* 20 juillet 2024 : participation de 300€, à l'organisation d'une rencontre Art et Terroir, dans le Parc du Château de Javarzay (1 abstention)

* 3 août 2024 : participation de 1 000,00 € à l'organisation de l'animation Festailles en Chef, Festailles #2 fêtent les Battages. (1 abstention)

Marie Kohler précise qu'elle s'est abstenue car elle considère que les renseignements communiqués sont insuffisants pour prendre une décision éclairée. Le Maire répond que la commission, dont elle fait partie, a travaillé sur la demande. Il faut faire confiance aux membres de la commission qui disposent de toutes les précisions nécessaires à l'analyse des demandes.

Il est acté collectivement que la présentation sera, à l'avenir, complétée par le coût de l'animation et de la proportion de la participation communale.

MEDIATHEQUE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT (VOIR DOCS)

Annie Gonnord présente ce dossier

Des conventions sont à actualiser et d'autres à rédiger pour formaliser le partenariat entre la médiathèque de Chef Boutonne et les associations « les Amis de Crézières » et « Aujourd'hui Tillou » qui s'occupent des points lecture dans chacun de ces villages d'une part et avec la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide et autorise la signature des conventions suivantes, préalablement examinées par la commission Animations et transmises avec les convocations :

- **Convention d'accueil des structures du service Petite Enfance - Enfance - Jeunesse entre La Communauté de Communes du Mellois en Poitou et La Médiathèque Municipale de CHEF-BOUTONNE. Prêt de livres**
- **Convention entre la Médiathèque Municipale de CHEF-BOUTONNE et l'Ecole du « Grand Cèdre ». Prêt de livres**
- **Convention de partenariat pour un relais de prêt de livres entre La Commune de CHEF-BOUTONNE et L'Association AUJOURD'HUI TILLOU (Sophie Robion membre de l'association ne prend pas part au vote)**
- **Convention de fonctionnement de La BIBLIOTHEQUE de TILLOU entre La Commune de CHEF-BOUTONNE et L'Association AUJOURD'HUI TILLOU. Mise à disposition du local dans la mairie de Tillou (Sophie Robion membre de l'association ne prend pas part au vote)**

UTILISATION DU GYMNASSE : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le Maire présente ce dossier

Comme cela est pratiqué avec les communes de Melle, Lezay et Celles sur Belle dans le cadre de l'utilisation du gymnase par les élèves des écoles primaires de chacune d'elles, une convention de mise à disposition doit être conclue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature de ladite convention prévoyant un remboursement de la CDC MP à la commune, fixé pour l'année scolaire 2023-2024 à 12€50 par heure. Cette convention qui n'a pas d'effet rétroactif prévoit une tacite reconduction tous les ans.

CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES

Sophie Robion présente ce dossier.

Suite à la réunion d'information à laquelle elle a participé, elle informe l'assemblée de la proposition de L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires qui consiste à réaliser un audit sur les outils métiers informatiques des communes de la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Pour ce faire, l'autorisation permettant cet audit (gratuit pour les communes) doit être donnée, à l'ANCT, avant le 15 Juin 2024.

L'objectif de cet audit est de recenser les outils dont disposent les collectivités pour valoriser si possible, des solutions gratuites ou/et mutualisées, adaptées aux besoins. *La convention ne nous est pas encore parvenue.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant l'intérêt de cet audit, autorise l'ANCT à le réaliser.

PERSONNEL COMMUNAL

Sophie Robion présente ce dossier.

Le tableau des effectifs ayant été mis à jour en début d'année, le dossier n'est pas représenté ce jour.

Madame Robion aborde par ailleurs, le départ volontaire de Christelle Filippini en mars 2025. Cette décision a contribué à précipiter la réflexion menée par la commission Animation au sujet du projet de création d'un pôle culturel pour donner plus de cohérence à l'organisation globale et ainsi concevoir l'action culturelle dans son ensemble.

L'assemblée interrogée sur cette orientation, cautionne cette option.

De nombreuses questions se posent y compris sur le rôle que la collectivité doit jouer, sur les ressources humaines à envisager... Il est acté que la commission Ressources Humaines et la commission Animations travailleront à l'avancement de ce projet.

**RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL ET DE LA SALLE RAYMOND QUIARD
ATTRIBUTION DES MARCHES DES LOTS INFRUCTUEUX - PLAN DE FINANCEMENT**

Christian Aubert présente ce dossier

Dans le cadre de la consultation initiale lancée au titre de l'opération de rénovation énergétique du centre culturel et de la salle Raymond Quiard, aucune offre n'avait été reçue pour les lots 2 Menuiseries Extérieures Alu et 3 Menuiseries Extérieures Bois. Une consultation complémentaire, de gré à gré a donc été réalisée.

Il est rappelé que lors de la séance du 13 mai, le Conseil Municipal a attribué les lots : 1 Désamiantage, 5 Chauffage Ventilation et 6 Electricité et sur proposition de la commission a accepté que le lot 4 Plâtrerie, Isolation, Faux Plafond- Menuiserie-Peinture fasse l'objet d'une adaptation des prestations (ne déposer que les cloisons sur lesquelles se trouvent les fenêtres et passer la couleur du plafond en blanc).

La commission Finances réunie le 4 juin a donc pris connaissance du rapport d'analyse des offres réalisé par le Cabinet CEBI.

N° et désignation lots		Estimation (base)	Offres entreprises	Désignation des Entreprises
01	DESAMIANPAGE	18 500,00 €	16 998,00 €	EGD
02	MENUISERIES EXTERIEURES EN ALUMINIUM	69 000,00 €	58 454,08 €	MOYNET ALU - CHAURAY
03	MENUISERIES EXTERIEURES EN BOIS	59 500,00 €	51 398,00 €	RIDORET - NIORT
04	PLATRENERIE - ISOLATION - FAUX-PLAFOND - MENUISERIE - PEINTURE	63 500,00 €	65 178,54 €	CSI (variante Master E blanc)
05	CHAUFFAGE - VENTILATION	258 000,00 €	282 361,91 €	SEGUIN
06	ELECTRICITE	35 130,00 €	37 138,09 €	SEGUIN
TOTAL HT estimation		503 630,00 €	511 528,62 €	1,57%

Christelle Biet regrette que les entreprises locales ne soient pas retenues. Le Maire et les membres de la commission Finances partagent ce regret et après avoir rappelé les règles de la commande publique, précisent que le critère de localisation et de proximité ne peut pas être retenu.

Christian Aubert indique que le passage du « tarif bleu » en « tarif jaune » impératif dans le cadre de cette opération, nécessite une adaptation du tableau électrique général (Changement de l'armoire - Changement des disjoncteurs inadaptés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide (1 contre - 4 abstentions) d'attribuer le lot 2 Menuiseries Extérieures Alu à l'entreprise Moynet Alu de Chauray et le lot 3 Menuiseries Extérieures Bois à l'entreprise Ridoret de Niort pour les montants tels qu'indiqués.**
- **Valide, à l'unanimité, l'adaptation du lot 4 Plâtrerie, Isolation, Faux Plafond- Menuiserie-Peinture permettant une moins-value d'environ 12 000 €.**
- **Valide à l'unanimité, le devis correspondant à l'adaptation du tableau électrique du tarif bleu en tarif jaune, de l'Entreprise Seguin d'un montant de 15 725,78 € TTC.**
- **Valide à l'unanimité, le plan de financement actualisé ainsi établi :**

Dépenses		Recettes	
Travaux	511 528,62 €	Fonds vert	206 112,00 €
Frais indirects	70 677,82 €	SIEDS	160 056,00 €
Total	582 206,44 €	FCTVA	114 606,17 €
TVA	116 441,29 €	Autofinancement	217 873,55 €
Total TTC	698 647,73 €		698 647,73 €

Sur proposition de Sophie Robion, le Conseil Municipal sera invité à se rendre sur site avant la prochaine réunion du 8 juillet 2024.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA PIROUNELLE - AVENANT

Christian Aubert présente ce dossier en l'absence de Patrick Coirault en charge du suivi du chantier

Dans le cadre des travaux de voirie de la Pirounelle (2^{ème} tranche), des prestations complémentaires sont nécessaires pour rendre une partie du trottoir accessible aux poids lourds d'un riverain, à savoir : augmentation de l'épaisseur du béton désactivé de 3cm, ajout d'une partie d'enrobé à chaud, de grave ciment de résine météor. La plus-value qui en découle représente un montant de 3 800,85€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'avenant de l'Entreprise Eurovia titulaire du marché, pour un montant de 3800,85€ HT ce qui porte le montant du marché à 138 404.31 € HT.

CIRCUIT PEDESTRE PCC : MATERIALISATION

Nicole Bettan et Christian Aubert présentent ce dossier

Madame Bettan indique que suite au choix opéré par la commission Développement quant à la matérialisation du circuit pédestre PCC intramuros, un repérage a été effectué pour déterminer :

- le nombre de clous destinés à matérialiser ce circuit au sol (clous en inox pour le circuit et clous en laiton devant les éléments du patrimoine remarquable),
- le nombre de plaques émaillées qui seront installées sur ces bâtiments (il est précisé que les textes figurant sur les plaques seront rédigés sur un même formalisme que pour toutes les communes PCC qui s'inscrivent dans cette démarche).

Le circuit PCC intramuros



Christian Aubert indique que suite au recensement du besoin, des devis de fournitures ont été sollicités. Il est précisé que la mise en place en sera assurée par les agents communaux.

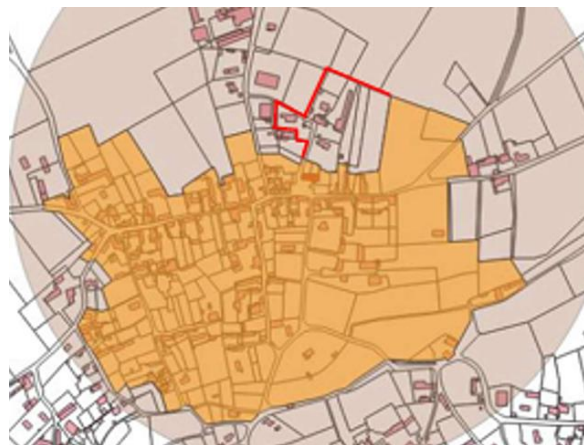
Le devis le mieux disant, présenté par Ric Collectivités de Sauzé-Vaussais (79) est validé, à l'unanimité, pour un montant total de 5 924.20 € TTC.

URBANISME : PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE L'EGLISE DE TILLOU

Le Maire présente ce dossier

L'Eglise Saint Sulpice de Tillou est une église classée. De ce fait un périmètre de protection existe aux abords de cet édifice. L'Architecte des Bâtiments de France a proposé de modifier ce périmètre arbitraire de 500 m de rayon pour l'adapter au contexte géographique et le rendre plus cohérent par la mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords. Cette démarche est réalisée pour tous les Monuments Historiques de Mellois en Poitou.

La proposition examinée et amendée par la Commission Développement, a reçu la validation de l'ABF. Il convient maintenant à l'assemblée de se positionner sur cette proposition.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (3 contre et 1 abstention et Sophie Robion n'a pas souhaité prendre part au vote), valide la proposition de l'ABF qui définit ainsi le Périmètre Délimité des Abords de l'Eglise Saint Sulpice de Tillou (qui intègre la zone avec le trait rouge).

SECURISATION DES PIETONS : ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN ROUTE DE MELLE

Patrick Petit présente ce dossier

Pour faire suite à la réflexion de la commission Patrimoine, un crédit budgétaire a été inscrit au Budget Primitif 2024, pour l'achat d'une bande de terrain appartenant à Monsieur Clément Madier, afin de sécuriser le flux des piétons actuellement obligés de marcher le long de la route de Melle (matérialiser en orange) ce qui présente une certaine dangerosité.

Monsieur Madier a donc été rencontré et a accueilli favorablement la demande de la collectivité. Il a donné un accord de principe sur la négociation suivante :

- Acquisition d'une bande de 2m de large au sud de la parcelle AC61, sur toute la longueur à un prix de 1 €/m² (100m² environ)
- Prise en charge des frais d'acquisition et des frais de bornage par la commune
- Prise en charge par la commune du déplacement du compteur d'eau et connexion de celui-ci au réseau privé
- Mise en place d'une clôture de 1.50m de haut en grillage torsadé aux frais de la commune, côté nord de la bande achetée, sur toute la longueur soit 45ml



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'achat d'une bande de terrain appartenant à Monsieur Clément Madier, aux conditions faisant l'objet de la négociation avec lui, prend note que le montant de l'opération s'élève à environ 4000€ conformément au crédit budgétaire inscrit et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS : BILAN DE L'EXPERIMENTATION

Le Maire présente ce dossier

Suite à l'installation à titre expérimental, de 3 bio-composteurs sur le centre bourg de Chef Boutonne, comme convenu, une enquête a été réalisée auprès des riverains pour recueillir leurs appréciations. La synthèse en est présentée à l'assemblée et commentée :

- Environ 50% des sondés l'ont utilisé.
- Les non utilisateurs sont déjà dotés d'un composteur privé ou bien, ont des poules. D'autres ne l'utilisent pas pour des raisons de mobilité ou du fait des nuisances engendrées (dégoût).
- Tous les sondés sont prêts à continuer l'expérience ou à la mettre en œuvre en utilisant un composteur collectif (80%) ou privé (20%),

Le Maire souligne que le service déchets de la CDC Mellois en Poitou, annonce que 8000 tonnes vont dans les poubelles grises dont 2500 tonnes pourraient être compostées. La démarche doit être amplifiée et généralisée pour détourner ces volumes, de la collecte.

Après avis des services techniques, des adaptations seront faites pour les rendre plus accessibles et fonctionnels. Il est nécessaire aussi de faire davantage de pédagogie.

RAPPORTS DES COMMISSIONS - QUESTIONS DIVERSES

Annie Gonnord en charge de l'animation indique que la buvette de l'animation « Javarzay en fête » sera assurée par le Foyer Culturel et celle du 14 Juillet par le FC Boutonnais

La commission travaille sur les illuminations et décorations de fin d'année et sur la finalisation du règlement d'utilisation des panneaux d'affichage (dits sucettes) pour éviter tout quiproquo.

Nicole Bettan en charge des PCC et du développement recommande l'exposition - animation « Chaperon Rouge » qu'elle qualifie d'« incroyablement intergénérationnelle », initiée et réalisée par la Médiathèque, dans l'entrée de l'Ehpad la Rosée d'Antan.

Marie-Claire Veque en charge des Affaires Sociales annonce la date de réunion CCAS programmée le 24 juin.

Sophie ROBION en charge des ressources humaines annonce l'organisation de tests bureautiques pour les candidats au poste d'assistant de direction de la mairie avant les auditions qui auront lieu le 21 juin. Les candidatures au poste d'apprenti au château sont en cours pour la rentrée de septembre.

Angélique Boursier en charge du journal municipal indique que le groupe d'élus avec la participation de Mélody Clark agent, travaillent à son élaboration pour une distribution début juillet 2024. Elle invite les élus à l'informer des nouveaux arrivants sur les périmètres de chacun des élus référents afin d'adapter la distribution du livret d'accueil et du journal municipal.

[Patrick PETIT en charge des travaux communaux](#), dresse la liste des travaux en cours dont la fin du mur de la rue de la Pirounelle , la réfection en cours du mur de soutènement longeant le chemin de Chandant, la plantation de tapis de fleurs et installation des jardinières (il précise que l'une d'elle a été volée au lavoir du château !!!), le débroussaillage terminé à La Bataille, le changement en cours des panneaux défectueux, la préparation de l'aire au château pour accueillir la brocante organisée par le FC Boutonnais le 16 juin, la réception des travaux du terrain de tennis

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent intervenir et de clore la séance à 22 heures 55 :

- Résultat des élections européennes : photographie des résultats sur les 5 bureaux,
- Organisation des élections législatives suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale les 30.06 et 07.07,
- Conclusion du marché de fourniture d'électricité à EDF pour 2015,
- Inauguration du parc photovoltaïque de la déchetterie le 20 juin 2024,
- Prochaine séance du Conseil Municipal : la date est confirmée le 8 juillet 2024 à 20 heures,
- Fermeture de la mairie de Chef boutonne le matin, de Crézières et de La Bataille pendant l'absence médicale de Chrystel et de Vanessa.
- La dernière réunion publique des 4 organisées, aura lieu à Crézières, le mercredi 12 juin 2024.

[Amanda Holmes](#) indique qu'à l'occasion du passage pour le concours des Maisons Fleuries, les élus ont pu apprécier le travail, remarquable, effectué par le service GEP et souligne la bonne volonté des agents parfois contrariés par la quantité de travail plus particulièrement cette année, du fait des conditions climatiques.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Christian AUBERT

Le Maire,
Fabrice MICHELET